

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 20 décembre 2021 à 18 h 40, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Claudie Lacelle, Normand Latreille, Émilie Tessier, Véronie Whear, Yves Desjardins, Suzanne Parisé et par vidéo-conférence, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-21-12-109 **OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Suzanne Parisé propose, appuyé par madame la conseillère Véronie Whear d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

A-21-12-110 **APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Émilie Tessier, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL SE FERA À LA PROCHAINE SÉANCE

Le procès-verbal sera adopté à la prochaine séance.

A-21-12-111

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION - AVIS DE MOTION
NUMÉRO A-21-12-95**

Monsieur le conseiller Normand Latreille propose, appuyé par madame la conseillère Claudie Lacelle, de prendre acte du dépôt du document modifié et du procès-verbal de correction, en date du 17 décembre 2021 en regard de l'avis de motion numéro A-21-12-95 intitulé « Avis de motion de l'adoption, de la présentation et du dépôt du règlement numéro A-8-4 concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses pour l'agglomération de Mont-Laurier », tel que présenté par la greffière.

ADOPTÉE.

A-21-12-112

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-8-5 CONCERNANT
L'ADMINISTRATION DES FINANCES MUNICIPALES ET LA
DÉLÉGATION DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES POUR
L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER**

CONSIDÉRANT le projet de règlement numéro A-8-5 intitulé *Règlement pour modifier l'article 3, ajouter les articles 6.1 et 6.2 et remplacer l'annexe « II » concernant l'administration des finances municipales et la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses pour l'agglomération de Mont-Laurier* a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Normand Latreille propose, appuyé par madame la conseillère Claudie Lacelle, d'adopter le règlement numéro A-8-5, lequel entrera conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

A-21-12-113

**AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU
DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-75 RELATIF AUX QUOTES-
PARTS POUR L'ANNÉE 2022**

Monsieur le conseiller Normand Latreille donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro A-75 pour décréter et établir les quotes-parts payables par les municipalités liées à l'agglomération de Mont-Laurier pour l'année 2022 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

A-21-12-114

AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-76 RELATIF AU MONTANT QUE L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER VEUT DÉPENSER À DES FINS INDUSTRIELLES POUR L'ANNÉE 2022

Madame la conseillère Émilie Tessier donne avis de motion de l'adoption, du règlement numéro A-76 intitulé *Règlement pour fixer le montant que l'agglomération de Mont-Laurier veut dépenser à des fins industrielles pour l'année 2022* et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

A-21-12-115

AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ - FINANCEMENT ADDITIONNEL SERVICE DES INCENDIES

CONSIDÉRANT qu'il y a des probabilités que les dépenses d'agglomération excèdent le budget annuel 2021 dues à plusieurs sorties du Service de la sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Luc Diotte propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'affecter un montant de 25 000 \$ à même le surplus non affecté de l'agglomération de Mont-Laurier pour financer des coûts éventuels générés par le Service de la sécurité incendie et plus particulièrement au poste de rémunération des pompiers.

ADOPTÉE.

A-21-12-116

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR SAMMY-PHILIPPE LÉVESQUE, EMPLOYÉ AU SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

Madame la conseillère Émilie Tessier propose, appuyé par Madame la conseillère Suzanne Parisé, d'accepter la démission de monsieur Sammy-Philippe Lévesque à titre de pompier à temps partiel au Service de la sécurité incendie effective le 30 décembre 2021.

Le conseil municipal remercie monsieur Lévesque pour les 3 années de bons et loyaux services qu'il a rendus à la communauté et lui souhaite bonne chance dans ses futurs projets.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-21-12-117

LEVÉE DE LA SÉANCE

Monsieur le conseiller Normand Latreille propose, appuyé par madame la conseillère Claudie Lacelle que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire